

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges, et notamment son article 7.4
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges, et notamment ses articles 42 et 46
Vu la délibération n° 787/2026/CAB en date du 7 mai 2026 concernant le principe de la composition de la Commission des Statuts et Règlements

Délibération enregistrée sous le numéro : **835/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 3 juillet 2026

Sujet : Composition nominative de la Commission des statuts et règlements

Selon le règlement intérieur et les statuts de l'Université de Limoges, la commission des statuts et règlements assure une mission de veille juridique, de suivi du règlement intérieur et des statuts.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la composition nominative suivante, de la commission des statuts et règlements :

Président	Vincent Jolivet
Enseignants-Chercheurs CA	Isabelle Sauviat
Enseignants-Chercheurs CFVU	Emmanuelle Nys (titulaire) Serge Battu (sup)
Enseignants-Chercheurs CR	Séverine Nadaud
Personnels BIATSS CA	Frédéric Stoebner
Personnels BIATSS CR	Karine Vuillier-Devillers
Personnels BIATSS CFVU	Thomas Fredon
Représentants étudiants	M. Maxime Rodrigues (titulaire) M. Jolann Metry (suppléant)
Personnalités désignées et non-élues	Mme Clotilde Deffigier M. Eric de Saint-Léger M. Aurélien Faderne

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 24
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

Fait à Limoges, le 3 juillet 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 7 juillet 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

<i>Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges</i>
